



Association agréée au titre de l'Article L.141.1 du Code de l'Environnement

L'association des Gournaysiens pour la préservation de l'environnement et de votre cadre de vie.

Siège soc : 3, rue de la rotonde 93460 Gournay-sur-Marne.
Téléphone : 06.07.41.10.87 **E-mail : c.lattaud@numericable.com**
Site internet : www.gournayenvironnement.org

PROJETS DE TRANSPORTS COLLECTIFS FRANCILIENS
GRAND PARIS ARC EXPRESS
REUNION DE CLOTURE DU DEBAT PUBLIC
Lundi 31 janvier 2011 - Paris Palais des Congrès

ACCORD ENTRE ETAT ET REGION
ACCORD ENTRE SEINE-SAINT-DENIS ET VAL DE MARNE
32 MDS EUROS POUR LES TRANSPORTS

Le Président de la CPDP, Jean Luc Mathieu a fait une **synthèse de l'ensemble des échanges du débat public** de ces 4 derniers mois et, le Président de la CNDP, Désiré Kamanzi, **rédigera le bilan dans les deux mois à venir**. Le maître d'ouvrage, le STIF, **aura alors trois mois pour prendre sa décision sur les suites qu'il entend donner au projet Arc Express** ».

D'après J. L. Mathieu, Président de la CPDP AE, **les tractations politiques en cours, entre l'Etat et la Région Ile-de-France ont des chances d'impacter le tracé, le mode de financement et la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des deux projets en cours de débat.**

Le ministre de la Ville, Maurice Leroy, a annoncé mercredi la conclusion d'un **"accord historique" entre l'Etat et la région Ile-de-France** prévoyant 32,4 milliards d'euros d'investissements d'ici à 2025 dans les transports franciliens. **Cet accord porte à la fois sur la modernisation des réseaux de transports actuels, en particulier des RER, et la réalisation d'un métro automatique de rocade autour de Paris.** Les services de Maurice Leroy et du Président PS du Conseil régional d'Ile-de-France, Jean-Paul Huchon, avaient annoncé conjointement mardi soir qu'un **accord Etat-Région sur les transports franciliens, baptisé projet "Grand Paris-Express"**, -serait-présenté-mercredi-02/02/11. Mardi, Jean-Paul Huchon, Président également du Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif), était engagé dans des discussions serrées avec sa majorité (PS-FG-Verts-DVG), et plus particulièrement avec Jean-Vincent Placé, Vice-président Europe Ecologie-Les Verts (EELV), chargé des transports. Les écologistes partenaires de la majorité ont laissé entendre qu'ils ne voteraient pas cet accord, ce qui ne devrait toutefois pas empêcher sa validation (EELV dispose de 49 sièges sur 209 au Conseil régional).

Métro :-une-rocade-autour-de-Paris :L'investissement global de 32,4 milliards d'euros d'ici 2025, selon accord Etat-Région, s'entend hors matériel roulant. Il est prévu 11,9 milliards d'euros pour la modernisation du réseau existant et

20,5 milliards d'euros pour le réseau de métro automatique, incluant le prolongement de la ligne 14 de métro au nord et au sud de Paris et une rocade autour de la capitale comprenant deux Arcs à l'est, dont l'un permettant une desserte en proche couronne depuis Saint-Denis. Le tracé et les modalités techniques de cet Arc Est en proche couronne seront définis à la suite d'une mission d'étude mandatée par Maurice Leroy d'ici le 30 mars 2011, associant le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis.

L'Etat entend assurer la desserte par la "réalisation d'un métro automatique opérationnel dès 2020", la Région par un "bus à haut niveau de service sur le plateau", "qui pourra évoluer par la suite vers un tramway", précisait le document. Pour les RER B, D et C, Etat et Région conviennent de réaliser "d'ici fin 2013" les études relatives au doublement du tunnel entre Châtelet et la gare du Nord et à la réalisation d'une troisième paire de voies entre Paris et Juvisy (Essonne). Pour la réalisation des projets, l'Etat et la région "s'engagent à trouver les moyens d'un partage de la maîtrise d'ouvrage" des projets entre la Société du Grand Paris chargée par l'Etat de réaliser des métros automatiques et le STIF, "le cadre de ce partage étant élaboré au cours du premier semestre 2011".

Par ailleurs, voici la réponse de Nicole Pouilly de la SGP, à la question posée par Gournay Environnement lors du débat public Grand Paris - Express à Rosny-sous-Bois le 17 janvier 2011, relative à l'Arc Est et à la traversée de la Marne dans le secteur de la Haute Ile à Neuilly-sur-Marne :

« Seuls les Arcs Nord et Sud sont soumis au débat public et les documents sont consultables sur le site de la CPDP Arc Express. L'Arc Est est en cours d'études, même si une esquisse de tracé a été présentée au cours des derniers débats publics. Les deux Arcs manquants pour terminer la rocade présentée par la Région devront faire l'objet d'un nouveau débat public. Je ne pense pas que le tracé soit aujourd'hui aussi précis pour connaître sa position par rapport à la Haute Ile. Seul le projet Métro Automatique Grand Paris présente une boucle complète pour le débat public. La seule carte en ma possession d'Arc Express est celle distribuée lors des débats publics. Je vous joins la synthèse que vous pouvez trouver sur le site CPDP Arc Express dans les documents du débat public ».

Lors du débat public de clôture du 31 janvier 2011, Nicole Pouilly a annoncé à Gournay Environnement que pour l'AE la traversée de la Marne se ferait à l'ouest de la Haute Ile.

Dans les jours qui ont précédé ce débat de clôture, les Conseillers généraux du Val-de-Marne et de la Seine-Saint-Denis ont exprimé une convergence de vue sur les réseaux GP et AE en faveur d'une double boucle à l'est de l'Ile-de-France. Ils ont adopté des tracés desservant au mieux leurs territoires, reliant de façon cohérente les deux départements et répondant ainsi aux attentes largement exprimées par les acteurs des territoires au cours des débats publics.

Les Présidents des Conseils généraux ont adressé ce tracé commun 93-94 à Jean Paul Huchon, Président de la Région Ile-de-France et du STIF, ainsi qu'au Ministre de la Ville, Maurice Leroy, afin qu'il soit intégré au projet d'accord entre l'Etat et la Région.

Quel est le protocole d'accord entre l'Etat et la Région relatif aux transports publics en Ile-de-France et en particulier pour l'Arc Est ?

Un Arc Est permettant la desserte de l'est parisien depuis Saint-Denis-Pleyel ou Le Bourget jusqu'à Champigny via Val-de-Fontenay ou Villiers-sur-Marne ou Noisy-le-Grand selon un tracé et les modalités techniques restent à définir à la suite d'une étude mandatée par le Ministre de la Ville, à conduire d'ici le 30 mars 2011 associant les départements 94 et 93. Cette desserte sera réalisée sous contrainte d'un montant d'investissement de 2 milliards d'euros. Cette mission associera les Conseils généraux des 94 et 93, l'Atelier international du GP, la RATP, la SNCF, RFF et l'ensemble des Collectivités concernées. Elle prendra donc en considération la proposition de tracé commune aux Conseils généraux des 94 et 93.

S'y ajoutent les éléments du projet du réseau GP non inclus dans le projet réseau AE, soit : - **la desserte, par métro automatique à grande capacité, de l'aéroport d'Orly par prolongement de la ligne 14 afin de désengorger la ligne 13, avec desserte des gares de Maison blanche, Kremlin Bicêtre, Villejuif...**, - **la réalisation d'un Arc Grand Est permettant la desserte, par métro automatique à grande capacité, de Champigny-le-Plant, Bry-sur-Marne, Noisy Champs, Chelles, Clichy-sous-Bois-Montfermeil, Sevrans Beaudottes, Aulnay-sous-Bois, le Bourget aéroport.**

Nouvelle information : en date du 09/02/11, voici la réponse de François Leblond, Président de la CPDP à la question posée par Claude Lattaud, Président de l'Association Gournay Environnement, dans le cadre du débat public sur le projet de réseau de transport du Grand Paris.

Question posée : Apparemment deux passages à Noisy le Grand: Arc Express par Noisy Mont d'Est direction les Hôpitaux de Neuilly sur Marne passant à l'ouest de la Haute Ile (parc départemental) et Grand Paris par Noisy- Champs direction Chelles passant à l'Est de la Haute Ile. Deux

passages sous la Marne? Pas de fusion dont on parle pourtant dans les coupures de presse ?

Réponse : Monsieur,

Suite à votre demande, j'ai le plaisir de vous adresser ci-jointe la réponse à la question que vous avez posée dans le cadre du débat public sur le projet de réseau de transport du Grand Paris. Je vous remercie de votre participation à ce débat et tiens à vous assurer que la Commission particulière du débat public ne manquera pas de tenir compte de vos remarques dans le compte-rendu qu'il lui revient de produire, à l'issue du débat public. Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La réponse de la Société du Grand Paris :

Le tracé du métro Grand Paris présenté au cours du débat public propose une boucle de la ligne rouge à l'Est, passant par Champigny, Villiers, Noisy-Champs, Chelles et remontant ainsi jusqu'au Bourget. Ce tracé a été présenté au débat public et le protocole d'accord entre l'Etat et la Région a souligné la pertinence de cette proposition.

Le même protocole prévoit, (Point A du Protocole, Points d'accord, 2ème §) d'y ajouter "*un arc est, permettant la desserte de l'est parisien depuis Saint-Denis Pleyel ou Le Bourget jusqu'à Champigny via Val-de-Fontenay, ou Villiers sur-Marne ou Noisy-le-Grand, selon un tracé et des modalités techniques restant à définir à la suite d'une mission d'étude mandatée par le Ministre de la Ville, à conduire d'ici le 30 mars 2011. Cette desserte sera réalisée sous contrainte d'un montant d'investissement maximal de 2 Milliards d'euros.*

Cette mission associera le Conseil général du Val-de-Marne, le Conseil général de Seine- Saint-Denis, l'Atelier International du Grand Paris, la SNCF, RFF, la RATP, le STIF, la SGP, ainsi que l'ensemble des collectivités concernées. Elle prendra en considération la proposition de tracé commune aux conseils généraux du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis."

Sous réserve des travaux de la mission d'étude mandatée par le Ministre de la Ville et en fonction des éléments mentionnés dans le protocole, la traversé sous-fluviale de la Marne de cette ligne se ferait plutôt vers Nogent, le Perreux, et donc assez loin de Chelles, là où le métro Grand Paris traversera la Marne en remontant vers le nord.

Nous pouvons constater que la réponse ci-dessus correspond à ce que nous avons résumé dans ce compte-rendu ; toute Gournay Environnement s'étonne que la traversée sous - fluviale de la Marne pour le tracé Arc Express ne se fasse plus à l'ouest de la Haute Ile dans le secteur de Neuilly-sur-Marne, mais dans le secteur Nogent, Le Perreux !!!

Le Protocole entre l'Etat et la Région relatif aux transports publics en Ile-de-France et la Carte de la contribution commune sont consultables sur le site internet du Débat public Grand - Arc Express.

Texte rédigé par Claude Lattaud, Président de Gournay Environnement et construit à partir des éléments figurant dans les documents suivants :

- CPDP - annonce réunion clôture 31-01-11 - Palais des Congrès Paris - Jean Luc Mathieu, Président de la CPDP
- Grand Paris : 32 mds euros pour les transports - Reuters France - Le Figaro 26 -01-11
- Communiqué de presse commun Val de Marne et Seine-Saint-Denis.